

**FORUM DISTRICT
12 SEPTEMBRE 2026**

PRÉSENTATION SENIORS - VÉTÉRANS



ORDRE DU JOUR

- **Présentation Championnats Seniors**
- **Présentation Championnats Vétérans**
- **Modifications règlementaires**
- **Coupes d'Eure et Loir**
- **Les ... pratiques (les bonnes)**
- **Modalités de purge de suspensions**
- **Modifications Lois du jeu**
- **Questions/réponses**

CHAMPIONNAT SENIORS

Présentation du championnat Seniors

D1 CSFORM – 12 EQUIPES

D2 – POULE A – 12 EQUIPES

D2 – POULE B – 12 EQUIPES

D3 – POULE A – 10 EQUIPES

D3 – POULE B – 10 EQUIPES

D3 – POULE C – 10 EQUIPES

D4 – POULE A – 10 EQUIPES

- Jouy 2
- Brezolles 3

D4 – POULE B – 10 EQUIPES

- ASTJ 2
- Voves 2
- Boisville

D4 – POULE C – 10 EQUIPES

- Cloyes 2
- Chartres MSD
- Beauvoir (choix)
- Courville (choix)

CHAMPIONNAT SENIORS

Attention : 7 nouvelles équipes mais quelques équipes ont stoppé leur activité.

Message important vis-à-vis de tous les clubs.

1^{ère} année d'application de la Réforme des Championnats :

- Poules de D2 définies par tirage au sort (et non critère géographique)
- Poules de D3 et D4 avec 10 clubs
- Retour avec un nombre de montées « standard » de D4 à D3 (1ers et meilleurs deuxièmes)

1^{ère} année du statut de l'educateur (D1).

- Obligation BMF / DF Seniors ou CFI Seniors
- Obligation en D2 en septembre 2027

CHAMPIONNAT SENIORS

Commission du Statut de l'Educateur (création) :

Objectifs :

- Lister les éducateurs en charge des équipes D1 du championnat Séniors.
- Accompagner les éducateurs et clubs en infraction vers les formations adéquates.
- Collecte des informations liées aux éducateurs des catégories jeunes D1 pour leur proposer des formations.

Les mots d'ordre seront « la pédagogie » et « l'accompagnement » car un éducateur en infraction mais qui passe le diplôme requis dans l'année en cours représentera son club.

CHAMPIONNAT VETERANS

Présentation du championnat Vétérans

D1 – 12 EQUIPES

D2 – 12 EQUIPES

D3 – POULE A – 7 EQUIPES

D3 – POULE B – 7 EQUIPES

CHAMPIONNAT VETERANS

Attention : Application de la réforme Vétérans

- Poules géographiques en D3 jusqu'à la trêve.
- Poule « Haute » et poule « basse » en deuxième phase
- Application de la Charte Vétérans
- Mise en place du bonus Vétérans (avec formation et arbitrage par les arbitres Clubs)
 - A noter, un succès au niveau des inscriptions de la première formation (25)

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Modifications et reports de matchs (RAPPEL 2025/2026).

- Avant le jeudi midi de la semaine précédant la rencontre pour les séniors (pas de sanction)
 - Report possible pour les matchs AVEC officiel : Report jusqu'au mardi de la semaine du match avant 17h00 – mais sanction financière de 22€
- Avant le jeudi midi de la semaine de la rencontre pour les vétérans (pas de sanction)
 - Report possible pour les matchs SANS officiel jeunes et vétérans : Report après le jeudi midi mais avant vendredi soir 17h00 – mais sanction financière de 22€

COUPE EURE ET LOIR

10/10 et 11/10 : Tour préliminaire Coupes E&L

30/05 : Fin des championnats

05/06 et 06/06 : Finales Coupes d'E&L

Lieu à déterminer pour la finale :

- **Choix en Comité Directeur (fin octobre)**
- **Appel à candidature effectué (date butoir fixée au 21 Septembre)**

Fusion de la Coupe du District et de la Coupe du District

- **On intégrera quand même une 6^{ème} finale le we des Coupes**

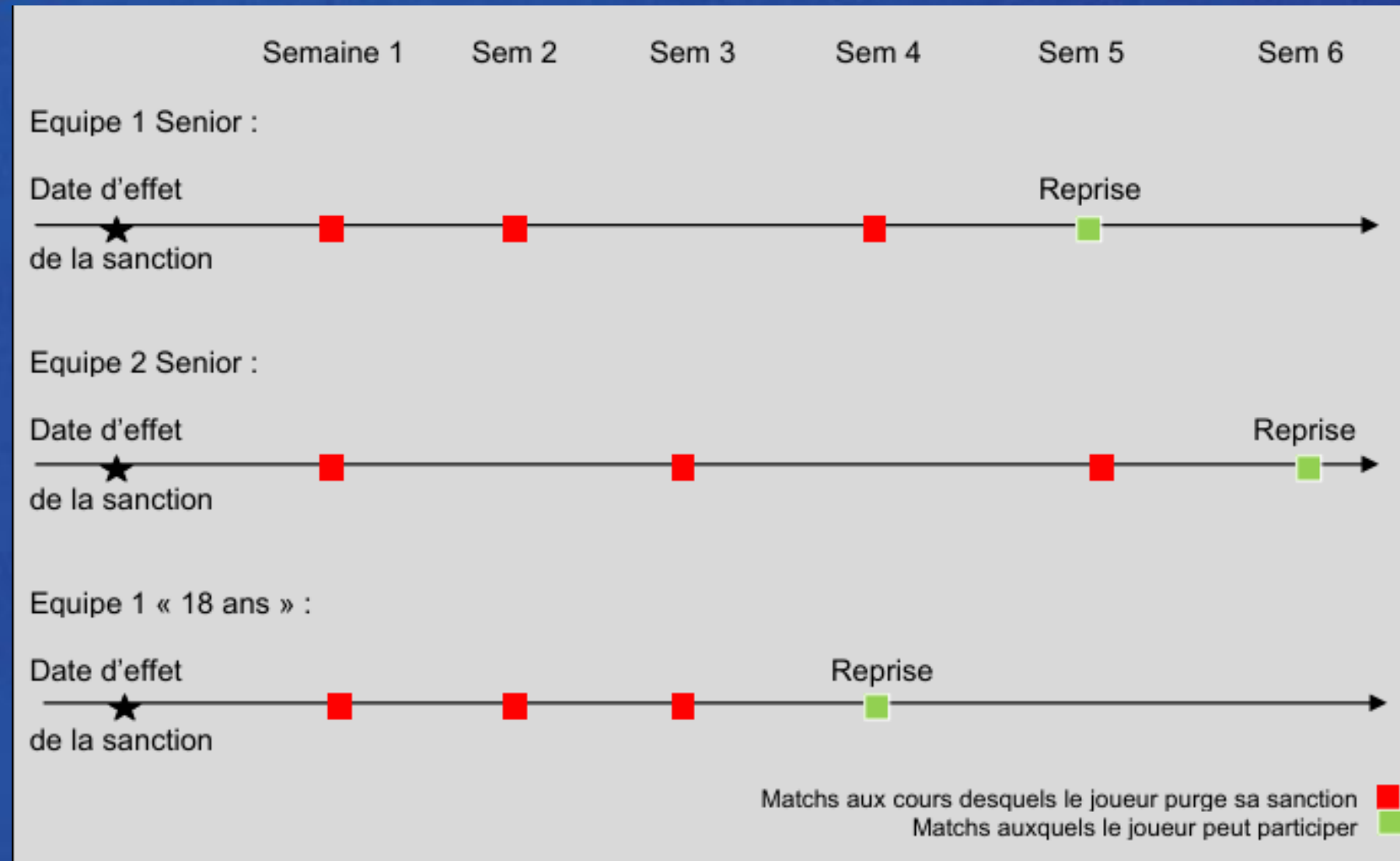
PRATIQUES (LES BONNES ...)

Qu'il y ait un arbitre officiel ou non, présence d'un délégué ou non, voici les pratiques à adopter pour un match seniors OU vétérans

- Numéro des joueurs de 1 à 14, (pas de numéro 17 ou 18 !)
- Les numéros 1 à 11 commencent le match
- Nommer un dirigeant responsable sur chaque banc (FMI)
- Les assistants bénévoles doivent être aptes (certificat de contre indication non fourni avec licence), vérifiable dans Clubs Compagnons
- Nommer un commissaire de club (nom du délégué bénévole)
- L'appel avant le début de match est OBLIGATOIRE
- Les entrées des remplaçants sont à noter OBLIGATOIREMENT
- Les blessures sont également à notifier (pas d'aide des assurances, si la blessure n'est pas notifiée)

MODALITES DES PURGES SUSPENSIONS

L'ÉTUDE DES
LOGICIELS POUR
VOUS
ACCOMPAGNER
DANS LA GESTION
DES SUSPENDUE
EST EN COURS.



2026 - 2027

Lois du jeu · Cartons blancs · Pause d'apaisement

Applicable à compter du 1er juillet 2026, des U14 aux séniors (G/F)



AVEC LES SIX DISTRICTS DE LA LIGUE



SAISON 2026/2027

LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL



SOMMAIRE

Trois nouveautés à connaître pour cette saison

01

Les modifications des lois du jeu

Lois 3, 4, 5, 8, 10, 12, 14, 15 et 16

02

Les exclusions temporaires « cartons blancs »

Pour les joueurs et pour les officiels d'équipe

03

La pause d'apaisement

Une interruption pour désamorcer les tensions

01

LES MODIFICATIONS DES LOIS DU JEU

Remplacement • Blessure • Avantage • Balle à terre • Penalty •
Occasion de but





CE QUI CHANGE EN 2026-2027

La synthèse des modifications applicables au 1er juillet 2026

Loi	Ce qui change
Loi 3	Le joueur remplacé a 10 secondes pour sortir dès le contrôle du remplaçant par l'assistant
Loi 4	Les accessoires sont jugés sur leur seule dangerosité, contrôlés avant le match et à chaque entrée
Loi 5	L'avantage peut être appliqué même après une reprise de jeu incorrecte
Loi 5	Le joueur soigné sur le terrain reste au moins 1 minute hors du jeu
Loi 8	La balle à terre revient à l'équipe qui aurait conservé ou récupéré le ballon
Lois 10 & 14	Le double contact accidentel du tireur est traité selon le résultat du tir
Loi 12	L'avantage neutralise ou non la sanction ; nouveau critère pour l'occasion de but
Lois 15 & 16	Décompte visuel de 5 secondes sur la rentrée de touche et le coup de pied de but

Ces évolutions s'appliquent à toutes nos compétitions régionales et départementales, des U14 aux séniors (G/F).



LE REMPLACEMENT

LOI 3

Le décompte démarre au contrôle du remplaçant par l'arbitre assistant

LES 10 SECONDES DU SORTANT

- › Le décompte des 10 secondes démarre dès que l'arbitre assistant a identifié le remplaçant et vérifié son équipement
- › Le joueur remplacé doit alors quitter le terrain dans les 10 secondes
- › Au-delà : il sort quand même et le remplacement reste valable
- › Exceptions : joueur manifestement blessé, raison de sécurité

LA MINUTE D'ATTENTE DU REMPLAÇANT

- › Le remplaçant attend 1 minute complète de jeu continu après la reprise
- › Il entre ensuite au premier arrêt de jeu, avec l'autorisation de l'arbitre
- › Le gardien de but : son entrée n'est pas retardée, mais le gardien sortant est averti s'il a manifestement retardé la reprise

LE DÉROULÉ COMPLET DU REMPLACEMENT



L'équipe joue donc temporairement en infériorité : c'est ce qui dissuade de perdre du temps.



BLESSURE ET AVANTAGE

LOI 5

Deux décisions qui relèvent de la seule appréciation de l'arbitre

LA BLESSURE : 1 MINUTE

- › Le joueur soigné sur le terrain, ou à l'origine de l'arrêt de jeu, sort et attend 1 minute après la reprise
- › Exceptions : refus des soins, gardien blessé, collision gardien-joueur ou entre coéquipiers
- › Également : blessure consécutive à une faute sanctionnée d'un jaune ou d'un rouge, et pénalty dont le tireur est le blessé

L'AVANTAGE APRÈS UNE REPRISE INCORRECTE

- › **Applicable même si la reprise du jeu était irrégulière : touche mal exécutée, coup franc mal joué**
- › À deux conditions : le ballon est en jeu, et l'équipe non fautive en bénéficie réellement
- › Sinon : l'arbitre sanctionne l'infraction et fait recommencer la reprise

LE RÉFLEXE À GARDER

- › Une reprise mal exécutée ne se siffle plus automatiquement : on regarde d'abord ce que le jeu donne
- › Le principe reste celui de l'avantage : ne revenir en arrière que si l'équipe non fautive n'en tire rien



LE DÉCOMPTE DES REMISES EN JEU

LOIS 15 & 16

Cinq secondes pour la touche et le coup de pied de but

RENTREE DE TOUCHE

- › Coup de sifflet en cas de retard indu
- › Décompte visuel de 5 secondes, main levée bien visible
- › **Au-delà : touche à l'adversaire**

COUP DE PIED DE BUT

- › Même mécanique après le signal de l'arbitre
- › Décompte visuel de 5 secondes
- › **Au-delà : corner pour l'adversaire**

GARDIEN : BALLON EN MAIN

- › 8 secondes maximum pour se dessaisir du ballon
- › Décompte visuel à partir de la 5e seconde
- › **Au-delà : corner pour l'adversaire**

LA PROCÉDURE DU DÉCOMPTE, À LA TOUCHE COMME AU COUP DE PIED DE BUT

Retard manifeste



Coup de sifflet



5 - 4 - 3 - 2 - 1



Toujours pas exécutée



Remise en jeu à l'adversaire

L'AVERTISSEMENT N'EST PAS AUTOMATIQUE

- › Le décompte suffit dans la plupart des cas : l'avertissement reste réservé aux abus manifestes ou aux comportements antisportifs
- › Le décompte doit être visible de tous : c'est ce qui rend la sanction acceptable



BALLE À TERRE ET ACCESSOIRES

LOIS 8 & 4

Deux clarifications simples à appliquer

LA BALLE À TERRE

- › Dans la surface : au gardien de l'équipe qui défend
- › **Hors de la surface : à l'équipe qui aurait conservé ou récupéré le ballon, selon l'appréciation de l'arbitre**
- › On ne s'arrête donc plus au seul dernier joueur ayant touché le ballon
- › Tous les autres joueurs restent à 4 mètres

LES ACCESSOIRES DES JOUEURS

- › Le terme « bijoux » disparaît : seul compte le caractère dangereux pour les autres joueurs
- › Contrôle avant le match, et avant chaque entrée d'un remplaçant
- › **Un objet dangereux ne devient pas acceptable parce qu'il est recouvert de ruban adhésif**

CE QUE CELA DEMANDE À L'ARBITRE

- › Une appréciation, et non une liste : l'arbitre juge la dangerosité de l'objet tel qu'il est porté
- › Un contrôle systématique à l'entrée des remplaçants évite les discussions en cours de match

02

LES EXCLUSIONS TEMPORAIRES « CARTONS BLANCS »

Pour les joueurs • Pour les officiels d'équipe





LE CARTON BLANC POUR LES JOUEURS

Une mesure disciplinaire immédiate et de durée limitée

POUR QUELS MOTIFS ?

- › Désapprobation des décisions de l'arbitre, en paroles ou en actes
- › **Attroupement, provocation, confrontation, attitude irrespectueuse**
- › **Jamais pour les fautes de jeu : tacles, semelles, coudes, tirages de maillot, poussées**

POUR QUI, ET OÙ ?

- › Des U14 aux séniors (G/F), en compétitions régionales et départementales
- › Tous les joueurs présents sur le terrain, gardien compris
- › Ni les remplaçants, ni les joueurs remplacés
- › **Ne s'applique pas aux catégories à effectifs réduits**

LA NOTIFICATION

- › L'arbitre montre le carton blanc et indique oralement au joueur la minute de début et la minute de retour possible
- › Il note ces deux minutes sur son carton d'arbitrage : cela sécurise le décompte et évite les contestations



DURÉE, RETOUR ET CUMUL

10 minutes de jeu effectif, décomptées avec le délégué

LE DÉCOMPTE ET LE RETOUR

- › 10 minutes de jeu effectif, à partir de la reprise du jeu après la sortie
- › **Le décompte se fait en collaboration avec le délégué, qui prend lui aussi le temps des 10 minutes**
- › L'arbitre intègre les temps morts : remplacements, blessures, célébrations
- › Retour au premier arrêt de jeu, par la ligne de touche à hauteur de la médiane, avec l'autorisation de l'arbitre
- › L'équipe joue en infériorité, sans remplacement possible

LE CUMUL DES SANCTIONS

- › **Le carton blanc équivaut à un avertissement**
- › Jaune + blanc, blanc + jaune ou blanc + blanc : exclusion, carton rouge
- › Pendant son exclusion, le joueur reste sous l'autorité de l'arbitre, sur le banc, et peut s'échauffer

LA CHRONOLOGIE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE



LES CAS PARTICULIERS

- › Fin de première période : le temps restant est reporté sur la seconde. Exclusion encore en cours à la fin du match : la sanction est considérée comme purgée, et le joueur peut participer aux tirs au but
- › **Moins de 8 joueurs sur le terrain : l'arbitre interrompt définitivement la rencontre et rédige un rapport circonstancié**



LE CARTON BLANC POUR UN OFFICIEL D'ÉQUIPE

Il entraîne l'exclusion temporaire du capitaine

LE PRINCIPE

- › Un entraîneur ou un dirigeant inscrit sur la feuille de match adopte un comportement contestataire public
- › L'arbitre lui adresse un carton blanc, puis tend le bras à l'horizontale vers le capitaine
- › **Le capitaine est exclu temporairement 10 minutes de jeu effectif**
- › L'officiel sanctionné peut rester dans la surface technique

LE VICE-CAPITAINE

- › Désigné par le capitaine auprès de l'arbitre à la signature de la feuille de match
- › Il porte le brassard pendant les 10 minutes
- › Si le capitaine est le gardien de but, c'est le vice-capitaine qui purge l'exclusion

À RETENIR

- › **Une seule exclusion temporaire du capitaine par équipe et par match : ensuite, sanctions individuelles à l'encadrant**
- › Ce n'est pas une sanction disciplinaire du capitaine : elle ne se cumule pas avec ses propres cartons. Sur la feuille de match : le motif, la minute, et l'identité du joueur ayant assuré la fonction de capitaine

03

LA PAUSE D'APAISEMENT

Une interruption pour désamorcer les tensions





LA PAUSE D'APAISEMENT

Une interruption temporaire fondée sur la loi 5, à la seule appréciation de l'arbitre

QUAND Y RECOURIR ?

- › Montée progressive de tensions entre les joueurs des deux équipes
- › Enchaînement de provocations, gestes d'humeur, comportements à la limite de la sanction
- › Refus collectif d'apaisement après un arrêt de jeu tendu
- › Atmosphère conflictuelle persistante, sans faute individuelle caractérisée
- › Agitation des responsables d'équipe

COMMENT LA DÉCLENCHER ?

- › Coup de sifflet, puis geste du temps mort : les mains en « T » au-dessus de la tête
- › Les joueurs rejoignent leur surface de réparation respective
- › **Un joueur qui quitte sa surface sans autorisation peut être averti**
- › Les deux capitaines et les deux entraîneurs sont invités dans le rond central, avec le délégué si besoin

LA PROCÉDURE, ÉTAPE PAR ÉTAPE



L'arbitre explique ce qu'il a observé et ses attentes pour la reprise, rappelle aux responsables leur rôle d'apaisement, et informe les autres officiels du match.



REPRISE, SANCTIONS ET RAPPORT

Ce qui se passe après la pause

LA REPRISE DU JEU

- › L'arbitre s'assure que le climat est stabilisé
- › Le match redémarre par la reprise correspondant à l'arrêt : coup franc, touche, balle à terre...
- › La durée de la pause est laissée à son appréciation

LES SANCTIONS RESTENT DUES

- › **La pause ne remplace jamais les sanctions prévues par les lois du jeu**
- › Avertissements et exclusions restent possibles avant, pendant et après la pause

LE RAPPORT D'APRÈS-MATCH

- › Le moment de la pause et les motifs concrets de son déclenchement
- › Les réactions observées, les mesures disciplinaires prises, et l'impact sur la suite de la rencontre
- › **Ce rapport est essentiel pour l'analyse par les instances**



TROIS NOUVEAUTÉS, UN MÊME OBJECTIF

PRÉSERVER LE TEMPS DE JEU ET LE CLIMAT DE LA RENCONTRE

Protocoles validés par le comité de direction le 12 février 2026, applicables au 1er juillet 2026



foot-centre.fff.fr



[@lcfofficiel](https://www.facebook.com/lcfofficiel)



[@liguecentrevlfootball](https://www.instagram.com/liguecentrevlfootball)



[Ligue Centre-Val de Loire de Football](https://www.youtube.com/LigueCentreValdeLoireFootball)

TOUR DE TABLE / QUESTIONS DIVERSES :



MERCI POUR VOTRE ATTENTION